



Agence Urbaine de Casablanca

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Urbaine de Casablanca organise un concours de recrutement des profils suivants :

Poste	Nbr de postes	Diplôme	Expérience
Architecte	5	Diplôme d'Architecte	Débutant ou ayant une première expérience
Ingénieur en Génie Civil	1	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil ou Bâtiment	Débutant ou ayant une première expérience
Cadre achats	1	Licence au minimum en Economie, Gestion, Management, Administration des affaires ou Achat et Logistique	2 ans au minimum dans le domaine des achats
Cadre Comptable	1	Licence au minimum en Economie, Gestion ou Management.	2 ans au minimum dans le domaine de la comptabilité
Technicien Spécialisé	6	Diplôme de technicien spécialisé en Architecture et Urbanisme, Topographie, Bâtiment ou Génie Civil	2 ans au minimum dans le domaine

I- Conditions de candidatures :

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus.

II- Dossier de candidature :

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature portant l'intitulé du poste ;
- Un Curriculum Vitae (CV) bien détaillé ;
- Une copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- Une copie légalisée du ou des diplômes requis ou un diplôme équivalent accompagné d'une copie certifiée conforme de l'équivalence ;
- Une copie légalisée des attestations de travail justifiant l'expérience demandée ;
- 02 enveloppes timbrées portant l'adresse récente du candidat.

III- Epreuves du concours :

- Il sera procédé à une présélection sur dossiers de candidatures tenant compte des conditions mentionnées ci-dessus.
- Les candidats retenus à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Durée
Epreuve Ecrite : se rapportant sur la spécialité demandée.	3 heures
Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.	20 minutes

- ❖ Chaque épreuve est sanctionnée par une note chiffrée de 0 à 20.
- ❖ Ne sont admissibles pour l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu au moins une note de 10/20 à l'épreuve écrite.
- ❖ Ne sont admis définitivement que les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'épreuve orale, une note supérieure ou égale à 10/20 dans la limite des postes pourvus.
La liste des candidats définitivement admis et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

IV- Affichage du résultat du concours :

La liste des candidats arrêtés à passer les épreuves écrites, la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, la liste nominative des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site web de l'Agence Urbaine de Casablanca www.auc.ma.

Les intéressés doivent adresser leurs dossiers de candidature, sous une enveloppe fermée portant le nom et prénom et l'intitulé du poste au Bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Casablanca sise à 18, Boulevard Rachidi Casablanca, au plus tard le 26 Octobre 2018.

NB : La date et le lieu du concours écrit seront communiqués aux candidats ultérieurement